

# installations sportives de plein air

SPORTS  
**FICHE 4**

## Création ou restructuration complète de courts de tennis

Informations pour le Maître d'Ouvrage	Description des actions éligibles Dépenses éligibles Exclusions	Création ou restructuration complète de courts de tennis
	Bénéficiaires	Communes EPCI
	Objectifs et enjeux	Amélioration de l'offre de pratique
	Références • européennes • nationales • régionales (textes en vigueur, liens Internet)	Respect des normes fédérales en vigueur pour l'organisation de manifestations sportives
	Critères d'éligibilité Conditionnalité des aides	Pas de prise en compte des travaux en régie Avis favorable des fédérations délégataires concernées
	Critères d'intervention Montant de l'aide	Subvention calculée sur le coût des travaux HT avec un plafond de 5 500 € par court pour la durée du PADC • Communes : Taux d'intervention différencié - 20% du coût HT - 25% du coût HT - 30% du coût HT (cf Annexe 3 du Règlement) • Communautés de communes : - 25% du coût HT
	Territoires visés (zonage infradépartemental, communes rurales/urbaines...)	Communes et EPCI Financement possible des associations maîtres d'ouvrage si elles sont propriétaires du terrain ou bénéficiaires d'un bail longue durée (20 ans minimum)

**Informations  
pour  
le Maître  
d'Ouvrage**

Constitution d'un dossier  
(pièces à fournir)

Lettre de demande de subvention adressée au Président du Conseil Général, délibération de la collectivité maître d'ouvrage, note d'opportunité, description du projet, plan de situation, devis descriptif et estimatif, plan de financement, calendrier prévisionnel de réalisation des travaux

**Informations  
pour  
la gestion  
en interne  
du dossier**

Engagement  
et contreparties envisagés

Circuits de gestion

Dépôt :  
Direction de l'Appui aux Territoires et aux Communes  
Instruction administrative, technique et financière :  
Direction des Sports

Cofinanceurs possibles

Etat  
Toutes les fédérations susceptibles d'utiliser  
l'équipement

Adresses utiles

Conseil général de la Vienne  
Direction des Sports  
1 bis, rue Victor Hugo  
86000 Poitiers  
Tél. 05 49 50 28 70